



### DISPOSITIONS PARTICULIERES BEACH VOLLEY

1. En effectuant la réservation, les joueurs reconnaissent avoir pris connaissance des tarifs appliqués, de ces dispositions particulières ainsi que du ROI général aux infrastructures sportives gembloutoises.
2. Ne sont admis sur les terrains de Beach Volley que les personnes ayant effectué et payé leur réservation via le site : <https://www.gemblouxomnisport.be/sport/beach-volley/>  
Hors pour les tournois, les réservations ne peuvent se faire que pour 2h minimum et ne sont autorisées que 60 jours à l'avance maximum.
3. Les annulations sont possibles sans pénalité jusqu'à 24h avant le créneau réservé (crédit reversé directement sur le compte utilisateur). Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué hors pour cause d'intempérie.
4. **Pour les tournois**, la demande particulière doit être effectuée au minimum 30 jours à l'avance via l'adresse : [info@gemblouxomnisport.be](mailto:info@gemblouxomnisport.be). Cette demande doit être effectuée par le correspondant qualifié du club (responsable officiel et non un entraîneur, membre,...). Le membre réservant l'activité devra avoir un compte client sur notre plateforme de réservation.  
L'organisateur du tournoi devra également bénéficier de l'autorisation préalable et écrite du bourgmestre. Règlement : <https://www.gembloux.be/ma-commune/autres-services/zone-de-police/ordonnance-generale-de-police>.  
Les annulations de tournois doivent être effectuées 15 jours à l'avance sauf intempéries.
5. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne de minimum 16 ans qui en assurera la surveillance.
6. La personne effectuant la réservation sera responsable du bon déroulement de l'activité et du respect du présent règlement ainsi que des éventuels spectateurs.
7. Les joueurs s'engagent à respecter les lieux et le matériel à disposition ou en location (filets, râdeaux, piquets, cadenas, bancs, tables, tonnelles...). Ils laisseront l'endroit propre et sans déchets (des poubelles sont à disposition). Ils utiliseront le matériel en bon père de famille et seulement pour l'usage qui lui incombe.  
Le matériel utilisé devra être rangé correctement à l'endroit désigné dès la fin de l'activité. Toute personne est responsable des dégâts qu'elle occasionnerait volontairement ou involontairement et des éventuels vols (en cas de non rangement). Le membre devra de ce fait en supporter les frais de réparation ou de remplacement.
8. Les joueurs s'engagent à respecter les horaires. Ils ne prendront pas possession du terrain à l'avance et quitteront dès l'heure terminée.
9. Seule l'activité pour laquelle la location est effectuée sera tolérée (sauf dérogation exceptionnelle de la direction).
10. Les joueurs devront être en possession d'une preuve de leur réservation, soit sur leur téléphone soit en version papier. Cette preuve devra être présentée en cas de contrôle inopiné réalisé par un responsable de l'asbl.  
En cas de contrôle, tout joueur n'ayant pas effectué de réservation se verra dans l'obligation de payer le tarif dû qui sera doublé.
11. En même temps que la confirmation de sa réservation, le membre recevra un code pour ouvrir le cadenas du terrain. Il est demandé de ne pas donner ce code à d'autres personnes et ne pas l'utiliser en dehors des heures de réservation.  
Ce code sera régulièrement changé et le membre sera averti de tout changement avant sa réservation. Toutefois, si le joueur réserve longtemps à l'avance, il devra s'assurer de la validité du code via l'adresse mail : [info@gemblouxomnisport.be](mailto:info@gemblouxomnisport.be).

12. Les joueurs veilleront à utiliser le cadenas avec précaution et à le remettre correctement dès l'heure terminée. Le mode d'emploi est annexé au mail de confirmation et se trouve également sur la page d'accueil de l'activité.
13. Respect des horaires : 8h – 22h (heure de fin de l'activité). Il ne sera pas toléré de présence en dehors de ces heures. Ces horaires varieront selon la saison. En effet, aucun éclairage n'est prévu sur le site.
14. Les joueurs respecteront également la tranquillité publique que ce soit par le bruit occasionné par leur pratique ou par la diffusion de musique. Le règlement communal est d'application <https://www.gembloux.be/ma-commune/autres-services/zone-de-police/ordonnance-generale-de-police>.
15. Le joueur veillera à vérifier et à respecter le numéro du terrain qui lui est attribué avant le début de sa partie.
16. Tenue de sport correcte exigée.
17. L'ASBL ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des VOLS pouvant se produire. Chacun est donc responsable de son matériel et ses objets de valeur.
18. L'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident quel qu'il soit, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité ou celle de son personnel est engagée.
19. L'ASBL décidera de l'impraticabilité des terrains pour cause d'entretien ou d'intempéries.  
L'ASBL se réserve le droit de faire bloquer les terrains pour les activités qu'elle organise ou pour certaines activités occasionnelles.  
Les éventuelles réservations annulées par l'asbl seront automatiquement créditées sur le compte de l'utilisateur.
20. Le présent règlement ainsi que son respect reposent sur la responsabilité, l'engagement de chacun et la confiance mutuelle.
21. En cas de non-respect de ce règlement et du contrat de confiance établi, la Direction se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre qui ne respecte pas l'ensemble de ces règles.



**Réserver un terrain**



**Règlements**